

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNATS DE FRANCE PIT BIKE

ARTICLE 1 – CATEGORIES ET COUREURS ADMIS

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition pour 2014 les Championnats de France Pit Bike Pro et 88cc et la catégorie Amateur :

Un titre de champion de France sera décerné dans chacune des catégories suivantes :

- **Catégorie Pro A : 1^{er} pilote NCA ou NPP**
- **Catégorie Pro B : 1^{er} pilote NCB ou NJ**
- **Catégorie 88cc**

Les pilotes inscrits dans une catégorie ne pourront pas en changer sauf en début de saison.

Pro :

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ, NCA, NCB, NPP ou internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées (à partir de 12 ans) :

- de 125 jusqu'à 150cc

Plaques Numérotées :

- Fond blanc / numéro noir

88cc :

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ, NCA, NPP et NCB. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées :

- de 88cc à 90cc maximum

Plaques Numérotées :

- Fond vert / numéro blanc

Amateur : Classement à la journée uniquement

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ NCB, NPP et Licence à la journée.

Catégories et cylindrées (à partir de 12 ans) :

- De 125cc jusqu'à 150cc

Plaques Numérotées :

- Fond bleu / numéro blanc

ARTICLE 1 BIS – ACCUEIL

Les contrôles administratif et technique auront lieu la veille de l'épreuve de 14h00 à 19h00.

Chaque pilote se verra remettre 5 badges :

Avec accès piste :

- pilote
- mécanicien, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours

- panneateur, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours

Sans accès piste :

- 2 accompagnateurs

Pour les épreuves Nocturnes : Les Contrôles administratif et technique auront lieu la veille de l'épreuve de 14h00 à 19h00 et le matin de l'épreuve de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2014 (voir article 6.2 du règlement Général).

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Se référer à l'article 7 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 4 - FORMULE

Les Championnats de France Pit Bike Pro et 88cc 2014 se disputeront au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 5 – DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Pour chaque catégorie :

2 séances d'essais libres : **Pro** : 7 mn ; **88cc et Amateur** : 5 mn

1 séance d'essais chronométrés : **Pro** : 10 mn ; **Amateur et 88cc**: 7 mn

La séance d'essais chronométrés déterminera la place sur la grille.

2 manches de 9 mn

A l'issue des séances d'essais chronométrés et des repêchages, les pilotes de la catégorie Pro seront répartis en deux groupes. Les 24 meilleurs pilotes rouleront dans le Groupe 1 et les 24 suivants dans le Groupe 2. Les pilotes non qualifiés auront la possibilité de participer à la consolante.

	Nombre de pilotes	Nombre de qualifiés	Durée
Séries Chrono qualificatives : Catégories Pro et Amateur	3 séries de 22 pilotes 7 pilotes par série de qualifiés		Pro : 10 mn Amateur : 7mn
Séries Chrono qualificatives : Catégorie 88cc	2 séries de 20 pilotes 10 pilotes par série de qualifiés		7 mn
Repêchages : Catégories Pro et Amateur	-	3	4 mn
Repêchage : Catégorie 88cc		2	4 mn
Manche 1	24		9 mn
Manche 2	24		9 mn
Consolante	24		9 mn

Une manche réunissant les non qualifiés sera organisée en fonction du nombre de pilotes (15 minimum).

ARTICLE 6 – CLASSEMENT

Dans chaque manche, le barème des points sera le suivant :

	Points		Points		Points		Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

Pour être classé, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour ou avoir franchi au minimum une fois la boucle informatique d'arrivée.

En cas d'ex æquo, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc. jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes.

En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

Podium :

A l'issue de la journée, les clubs devront récompenser :

- **Les 3 premiers du classement Pro – Groupe 1**
- **Les 3 premiers du classement Pro – Groupe 2**
- **Les 3 premiers du classement 88cc**
- **Les 3 premiers du classement Amateur**

Classement Final :

Pour le classement du Championnat de France Pro, les résultats des manches des Groupes 1 et 2 seront réunis pour obtenir un classement scratch.

ARTICLE 7 – TECHNIQUE

Equipement obligatoire :

- Casque Intégral
- Lunettes Moto Tout Terrain. **Les « tear-off » (écrans jetables) sont interdits. Tout pilote se présentant en parc d'attente avec des lunettes non-conformes se verra refuser le départ.**
- Gants
- Pantalon et maillot manche longue de type Tout Terrain
- Protection dorsale et pectorale (CE)
- Bottes tout terrain obligatoires

Machines Pro et Amateur :

- Ø de la roue arrière : 10 ou 12
- Moteur 4 temps Horizontal
- La roue avant peut être de diamètre supérieur
- Longueur maximum de l'axe de la roue avant à l'axe de la roue arrière = 120 cm
- Hauteur de selle maximum (du sol au dessus de la selle) = 82 cm

Machines 88cc :

- Ø de la roue arrière : 10
- Moteur 4 temps Horizontal
- La roue avant peut être de diamètre supérieur
- Embrayage automatique
- Longueur maximum de l'axe de la roue avant à l'axe de la roue arrière = 113 cm
- Hauteur de selle maximum (du sol au dessus de la selle) = 75 cm

Décibel :

La méthode de prise de son appliquée sur la « 2M max ». Voir le Règlement Général Motocross.

Pour tout article non répertorié, se reporter aux articles 8 du règlement Général Motocross.

Nota 1 : les machines doivent (sauf accord du délégué) être poussées dans le parc pilotes.

Nota 2 : Les machines à refroidissement liquide sont interdites.

Le tapis environnemental est obligatoire, tout pilote ne respectant pas cette règle sera renvoyé le jour de la course.

Les groupes électrogènes doivent être arrêtés dans le parc pilotes au plus tard à 23h00, les pilotes doivent respecter le silence passé cette heure sous peine d'exclusion lors de la prochaine épreuve.

L'UTILISATION D'UNE MINI-MOTO OU TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT, SOUS PEINE DE SANCTION.